

rieurement en elle avec la tempête du dehors, apporta quelque soulagement à ses peines.

De sa main tremblante, elle toucha la vitre qui remplaçait celle que, pour opérer son introduction dans l'hôtel, l'homme qu'elle croyait encore Sauvegrain, avait cassée, et que, silencieusement, son père avait fait remettre comme il avait effacé la trace des pas de Rosemadec et redresser les branches que le poids de son corps avait courbées.

Tous ces souvenirs, qui parlaient à son âme, lui faisaient une sorte de bonheur, car malgré tout, elle l'aimait, cet homme ; elle se le représentait à cette même place, humble, tendre et soumis, plein de franchise et de remords, tel enfin qu'il lui était apparu naguère.

Une fois sur la pente de ces pensées, Mauricette, pour tromper sa douleur, voulut se repaître encore de ces souvenirs, dont elle se trouvait pour ainsi dire enveloppée. Les ténèbres la contraignaient, et comme si en éclairant la scène elle eût espéré mieux voir le personnage qu'elle évoquait, Mauricette alla chez elle prendre une lampe qu'elle alluma, c'était cette même lampe que, dans sa frayeur, deux jours auparavant, elle avait laissé tomber devant l'apparition du chevalier de Rosemadec.

Alors, par la vigueur de l'imagination, elle donna pour ainsi dire une substance à son idéal, à son rêve ; elle habilla d'un corps cette image qui la poursuivait, et vraiment elle vit son mari ; elle lui parla, l'écouta, lui répondit comme s'il eut été là présent. Puis, se rappelant tout ce qu'elle connaissait de lui, son dévouement, sa générosité, sa prière, ses larmes, et cette fière majesté du visage qu'elle ne pouvait accorder avec l'ignominie du cœur, Mauricette se demanda si réellement cet homme était coupable de tous les crimes dont on l'accusait, et puis quels étaient ses crimes ? Et enfin, à supposer même qu'il les eût commis, elle se demanda encore s'il n'existait pas des actions qui rachètent un tel passé, des repentirs qui absolvent, des remords qui purifient.

Ignorante qu'elle était des procédés de la justice, Mauricette savait cependant qu'il est dressé un historique des méfaits d'un accusé, que cet historique accompagné de témoignages, de preuves et de pièces, s'appelle dossier, et que ce dossier était confié au juge chargé de formuler un rapport pour l'édification de ses collègues et pour se faire à lui-même une opinion. Donc, puisque son père avait été commis pour l'affaire de Sauvegrain, nul doute que cette triste biographie ne se trouvât entre ses mains. Elle se rappela alors la liasse de papiers qu'il feuilletait quand il prononçait le nom du bandit.

—Si je pouvais connaître, si je pouvais lire, se disait-elle, l'ex-